

Madame, Monsieur,

Votre enfant sera au CE1 l'année prochaine, nous vous rappelons ci-dessous les règles qui s'appliquent désormais pour l'enseignement de l'arabe dans les établissements français au Maroc :

« *Du C.E.1 au C.M.2, deux cursus d'enseignement de la langue arabe coexistent :*

➤ *Un cursus d'arabe renforcé, à raison de 5 heures par semaine, du CE1 au CM2.*

*Suivent obligatoirement le cursus d'arabe renforcé :*

- *les élèves dont les deux parents sont de nationalité marocaine*
- *les élèves dont le père ou la mère a la nationalité marocaine*
- *les élèves marocains également titulaires d'une autre nationalité*

➤ *Un cursus d'arabe-3heures, enseignement de la langue et de la culture arabes, à raison de trois heures par semaine, du CE1 au CM2.*

*Suivent le cursus d'arabe-3heures, tous les autres élèves.*

... *Ils peuvent néanmoins, s'ils le souhaitent, suivre le cursus d'arabe renforcé.* »

Etienne FACHE

